

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 3 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 13 février 2012 portant inscription sur la liste d'aptitude (délégué au permis de conduire et à la sécurité routière du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement au titre de l'année 2012)

NOR : DEVK1228127A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997 modifié relatif au statut particulier du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 modifié relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 15 février 2000 modifié portant création d'une commission administrative paritaire ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durable à compter de l'année 2008 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2012 portant inscription sur la liste d'aptitude au grade de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement au titre de l'année 2012, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière en sa séance du 2 décembre 2011 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière en sa séance du 1^{er} juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 février 2012 susvisé est modifié comme suit :

Il convient de lire :

« L'agent dont le nom suit est, conformément aux dispositions du décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997, inscrit sur la liste d'aptitude au grade de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2012 : ALLEMANY (Richard). »

Article 2

L'agent dont le nom suit est retiré de la liste d'aptitude pour le grade de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2012 : RAJEAU (Michel).

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice
des ressources humaines empêchée :
*Le sous-directeur de la modernisation
et de la gestion statutaires,*
É. SAFFROY